

# EDR SICAV TRICOLORE CONVICTIONS

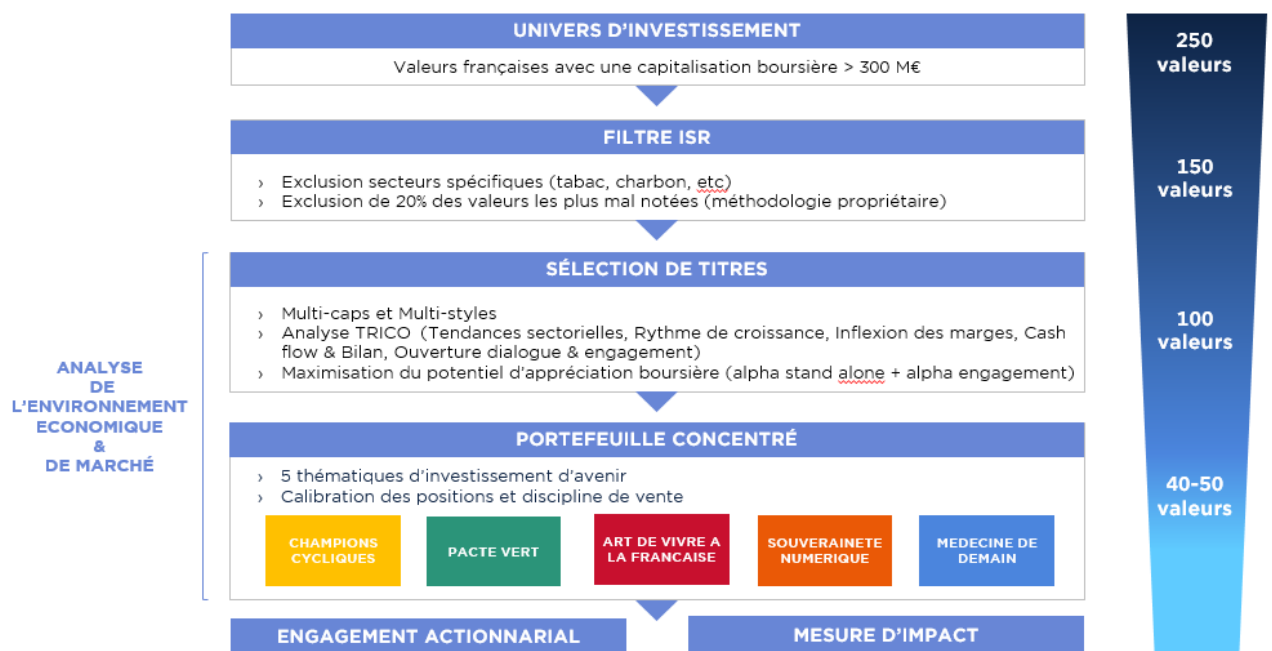
MÉTHODOLOGIE ET PROCESS  
DE GESTION ISR DU FONDS





## MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS DE GESTION ISR DU FONDS

### Articulation globale du processus d'investissement



- Le processus d'investissement décrit intègre les contraintes réglementaires et internes mises en place par Edmond de Rothschild Asset Management (France).
- Il s'agit du processus actuellement en cours, susceptible toutefois d'évoluer dans le temps.

### Rappel des contraintes ESG liées aux Label ISR

- Le portefeuille devra respecter à minima un taux de sélectivité supérieur à 20% de l'univers d'investissement.
- La part des valeurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90% de l'actif, à condition que les valeurs non-notées (ou dont la notation est en attente), ne soient pas sujettes à des « controverses » sévères.

### **Définition de l'univers investissable ESG**

L'univers d'investissement est constitué de sociétés cotées à Paris à savoir :

- Les valeurs du SBF120 (indice de référence du fonds), qui peut contenir quelques entreprises domiciliées hors de France.
- Tous les titres du marché parisien en dehors du SBF 120 dont la capitalisation boursière est supérieure à 300 M€ et qui disposent d'une notation ESG.

### **Focus sur la notation ESG**

- L'équipe de gestion Investissement Responsable (IR) d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a développé depuis 2010 un modèle ESG d'analyse et de notation propriétaire, « EdR BUILD », cœur de notre approche qui couvre environ 400 entreprises.
- En l'absence de notation interne, l'équipe de gestion IR utilise une notation « MSCI Adjusted ». Cette dernière se base sur les notations des piliers E, S et G de MSCI, auxquelles sont appliquées les pondérations par pilier issues du modèle EdR Build, en fonction du secteur d'activité et de la société analysée.

### **Taux de sélectivité de 20%**

L'atteinte du taux de sélectivité de 20% se déroule en deux étapes

- La première, comme sur l'ensemble des fonds de la société de gestion, exclut les sociétés dont l'activité est liée aux armes controversées, au tabac, au charbon, à l'huile de palme et aux énergies fossiles non conventionnelles ainsi que les sociétés considérées en violation d'un des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf>)
- La seconde exclut les valeurs les moins bien classées de l'univers d'investissement sur la base de la notation « EdR BUILD », et en l'absence de celle-ci, sur la base de la notation « MSCI adjusted ».
- Ces deux étapes aboutissent à la définition de l'Univers Investissable ESG.

## Sélection de titres

Cette étape vise à identifier des titres qui présentent le plus fort potentiel de performance boursière au sein de l'Univers Investissable.

- Analyse TRICO qui vise à éliminer les valeurs qui présentent des risques financiers et/ou extra-financiers qui remettent en cause le potentiel d'appréciation boursière et/ou d'impact de l'engagement. Le filtre « TRICO » comprend les 5 critères (quantitatifs et qualitatifs) suivants :



- Potentiel d'appréciation boursière « stand alone » : plus-value + dividende net,
- Potentiel d'appréciation boursière additionnel lié à l'engagement (impacts sur les états financiers et/ou les multiples de valorisation estimés).

## Construction de portefeuille

Cette étape vise à définir le poids cible de chaque titre sélectionné à l'étape précédente en prenant en compte les critères suivants :

- Couple potentiel de performance versus risque,
- Liquidité,
- Apport au niveau de la diversification du portefeuille en termes de style, secteur, thématique, taille de capitalisation, etc.

Le portefeuille est concentré autour de 40 à 50 valeurs.

# PROCESSUS D'ENGAGEMENT ACTIF

## Principes

Notre approche d'engagement s'insère dans le cadre plus large de l'engagement actionnarial et la politique de vote d'Edmond de Rothschild Asset Management (France). Celle-ci est applicable en France et à l'international pour tous les portefeuilles actions gérés. C'est une démarche de long terme, indépendante en cohérence avec les valeurs du groupe Edmond de Rothschild. Cette démarche est validée et portée par l'ensemble des gestions et la Direction Générale.

Le fonds Edmond de Rothschild SICAV Tricolore Convictions (EdR SICAV Tricolore Convictions) est le fer de lance de notre démarche de dialogue approfondi : majoritairement investi en actions d'entreprises françaises, il intègre depuis 2009 une approche d'engagement ESG, c'est-à-dire une démarche plus formalisée et suivie que le dialogue simple.

Sur les valeurs détenues en portefeuille, la politique d'engagement est menée conjointement par l'équipe Investissement Responsable (IR) et par l'équipe de gestion d'EdR SICAV Tricolore Convictions.

Le processus d'engagement comprend deux principaux volets : d'une part une politique de vote active et un dialogue avec les entreprises en amont des assemblées générales, et d'autre part un engagement plus ciblé sur des thématiques ESG identifiées par les équipes Investissement Responsable et par l'équipe de gestion

Le processus d'engagement mis en place vise :

- Une meilleure transparence des politiques, des stratégies et pratiques ESG
- Une meilleure performance opérationnelle,
- Une meilleure stratégie en matière de durabilité et
- Une contribution au développement du marché de l'investissement responsable.

Cet engagement permet d'affiner nos évaluations ESG internes, de promouvoir les meilleures pratiques, d'encourager les entreprises à une meilleure communication extra-financière et vise à accompagner les entreprises dans la transformation de leur business model.

In fine, cet engagement doit également contribuer à la performance du fonds. En effet, certains enjeux ESG peuvent avoir un impact matériel sur la valorisation des entreprises, et le processus d'investissement du fonds comprend une estimation potentiel d'appréciation boursière additionnel lié à l'engagement (croissance des résultats et/ou expansion des multiples de valorisation).

## Mise en œuvre

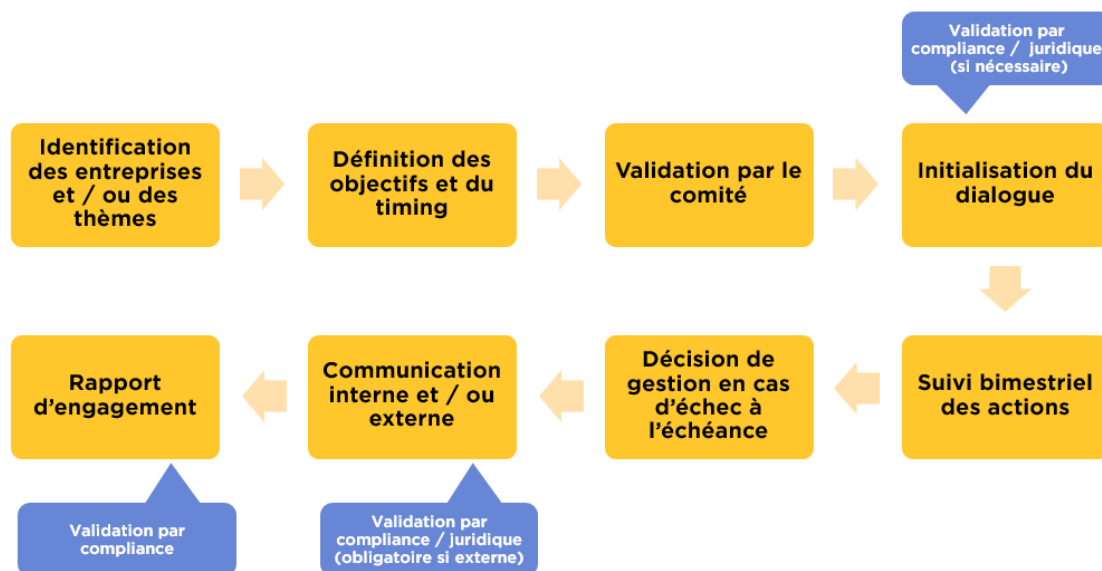
- Afin de maximiser l'impact de l'action d'engagement, l'équipe de gestion définira une thématique d'engagement précise sur un horizon de temps déterminé, parmi les trois catégories suivantes :



- Le processus d'engagement est le suivant

## PROCESSUS D'ENGAGEMENT

### Récapitulatif des étapes



- Chaque action d'engagement fait l'objet d'un suivi régulier par l'équipe de gestion :
  - Les gérants échangent et demandent des comptes sur les enjeux ESG identifiés à l'occasion des rencontres régulières organisées avec l'équipe de management, et pourront solliciter des réunions plus spécifiques.
  - Dans la mesure du possible, ils tentent d'obtenir des indicateurs permettant un suivi objectif et temporel de la problématique identifiée.
  - Le suivi est formalisé dans le cadre du Comité Dialogue et Engagement bimestriel (objectif, fixation des KPI, progrès de l'engagement...)

## AVERTISSEMENT

Achévé de rédiger le 23/05/2024

Le présent document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Document non contractuel conçu à des fins d'information uniquement. Reproduction ou utilisation de son contenu strictement interdite sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild.

Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces informations.

Les OPC présentés peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans votre pays de résidence. En cas de doute sur votre capacité à souscrire dans un OPC, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild sur les marchés, son évolution et sa réglementation, compte tenu de son expertise, du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. Par conséquent, le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers.

Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'informations clés (DIC) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale remis avant toute souscription et disponible en français et anglais sur le site [www.edmond-de-rothschild.com](http://www.edmond-de-rothschild.com) onglet « Fund Center » ou gratuitement sur simple demande.

Vous pouvez obtenir, sur le lien suivant : [https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/LegalWebPartSiteDocument/France/\\_documents-reglementaires/EdRAM-France/EDRAM-FR-Principaux-droits-des-investisseurs.pdf](https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/LegalWebPartSiteDocument/France/_documents-reglementaires/EdRAM-France/EDRAM-FR-Principaux-droits-des-investisseurs.pdf), un résumé des droits des investisseurs en français. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ce Fonds, conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

« Edmond de Rothschild Asset Management » ou « EdRAM » est le nom commercial des entités de gestion d'actifs du groupe Edmond de Rothschild. « Edmond de Rothschild Asset Management » ou « EdRAM » est le nom commercial des entités de gestion d'actifs du groupe Edmond de Rothschild.

Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild.

© Copyright Edmond de Rothschild. Tous droits réservés.

## EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47 rue du Faubourg Saint-Honoré 75401 Paris Cedex 08 France

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros

Numéro d'agrément AMF GP 04000015

332.652.536 R.C.S. Paris

[www.edram.fr](http://www.edram.fr)